

---

**AO-XXX RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171)**

---

**LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

1. Le *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171) est modifié de la façon suivante :
  - Par le remplacement du premier paragraphe de l'article **8.23.1** par le suivant :

« Les dispositions du règlement concernant le stationnement permis pour une durée maximale de deux heures, et le stationnement interdit pour l'entretien de la voirie ne s'appliquent pas les jours suivants : »
2. Le présent règlement modifie le *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171) pour en faire partie intégrante;
3. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT LORS DE SA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE XX SEPTEMBRE 2023.

---

Laurent Desbois  
Maire de l'arrondissement

---

Me Julie DESJARDINS  
Secrétaire d'arrondissement

---

Avis de motion et dépôt du projet de règlement :	08 août 2023
Adoption du premier projet de règlement :	08 août 2023
Adoption du règlement :	05 septembre 2023

---

Dossier 1235069032

DOCUMENT ANNEXÉ À LA  
RÉSOLUTION CA23 16 XXX  
DU 05 SEPTEMBRE 2023